

Décision

Générale

colonial

Décision n° 231 concernant les services d'Etat.

n° 231

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 février 1961

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1961

Date du numéro
31 mars 1961

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité pour accident du travail de neuf mille sept francs est accordée à M. Ainan Abtidon, manœuvre aux Travaux publics (section routes), victime d'un accident du travail survenu le 13 juillet 1960. Le paiement de cette indemnité implique la renonciation par l'intéressé de tout recours civil ou contentieux sauf aggravation médicalement constatée de l'incapacité permanente partielle résultant de l'accident du travail. La dépense visée ci-dessus est imputable sur le Budget local de l'exercice 1960,

chapitre 1, article 3, § 1.